

PARTIE II.—LES FOURRURES

Section 1.—L'industrie des fourrures*

Des siècles de chasse et de piégeage n'ont pas appauvri les réserves canadiennes d'animaux à fourrure au point de ne pouvoir répondre aux exigences du marché mondial en matière de fourrures de haute qualité. L'expansion rapide du pays sur la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e de même que l'amélioration des moyens de transport et ensuite la colonisation ont amené l'épuisement du gibier à poil dans les régions peuplées. Plus récemment, l'expansion de l'industrie minière dans le Bouclier canadien a refoulé le trappeur vers le Nord. Néanmoins, la zone du Nord canadien qui embrasse le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, les régions septentrionales des Prairies, et le Nord de l'Ontario et du Québec et qui se prolonge dans les provinces Maritimes et Terre-Neuve constitue une des quelques dernières réserves naturelles de belles pelleteries au monde. Il est très probable que les minéraux et les fourrures resteront les principales ressources de cette vaste région qui est, en grande partie, inhabitable ou impropre à la végétation forestière commerciale.

Le pays se rend compte que ses richesses en fourrures constituent, comme dans les débuts de la colonie, un précieux actif qui peut grandement se développer. Grâce à une judicieuse politique de conservation, à des saisons fermées et à l'établissement de réserves, la prise se maintient et même augmente. D'autre part, l'industrie de l'élevage des animaux à fourrure est plutôt jeune et il lui en reste encore beaucoup à apprendre en fait de méthodes. Cependant, ses possibilités sont de nature à récompenser largement ceux qui veulent s'appliquer de façon intelligente à élever des animaux d'aussi grande valeur que les meilleurs qui sont capturés.

La conservation des animaux à fourrure sauvages relève de divers gouvernements provinciaux et territoriaux, mais le gouvernement fédéral s'intéresse également à la conservation du gibier à poil et de toute la faune sauvage. Les autorités exercent en général une double action: réglementation de la prise par le contingentement ou la saison fermée afin de prévenir l'extinction des animaux dans les régions qui offrent un habitat convenable, et aménagement à certains endroits des réserves qui servent à repeupler de vastes étendues environnantes. L'effectif de plusieurs espèces les plus précieuses varie grandement. Les périodes d'abondance et de rareté se succèdent avec assez de régularité pour constituer un cycle. Le cycle influe beaucoup sur le commerce des fourrures, mais surtout sur le sort du grand nombre d'Indiens et d'Esquimaux qui tirent du piégeage une grande part de leur subsistance.

L'industrie des fourrures contribue pour près de \$25,000,000 par année aux exportations canadiennes. Les deux tiers environ de la production globale va à l'étranger, principalement aux États-Unis et au Royaume-Uni. Avant la Seconde Guerre mondiale, le marché de Londres absorbait 80 p. 100 de toute la production des renardières canadiennes ainsi qu'une grande quantité des autres espèces de fourrures. Toutefois, après le début de la guerre, le marché de Londres a été presque totalement perdu et d'autres débouchés ont dû être explorés. A la demande des éleveurs de renards des États-Unis qui redoutaient une profusion de renard argenté, le gouvernement américain a contingenté à 58,000 unités les importations de la saison de 1939-1940 (une unité étant une patte, une tête, une queue ou une pièce). Avant l'application du contingentement, des Américains sont venus au Canada et ont acheté des quantités de peaux de renard de basse qualité dont ils tranchèrent les pattes, la tête et la queue, ce qui faisait sept unités pour chaque renard. A la mise en vigueur du contingentement, les morceaux ont été expédiés et le contingentement s'est trouvé immédiatement rempli, ce qui a mis fin aux exportations de renard argenté pour le reste de la saison. La hausse de la répartition à 70,000 peaux a vite remédié à la situation. Comme la production annuelle au Canada se chiffrait alors par près de 300,000 peaux, seules les meilleures qualités ont été exportées et la concurrence a eu pour effet d'améliorer la qualité du renard.

* Rédigé par W. M. Ritchie, chef des Services de classement et d'inspection des fourrures, ministère de l'Agriculture, Ottawa.